

Le 25 septembre 2011

Groupe de travail sur le 8^{ème} échelon du C : Le combat continue !

La réunion annonçant les conditions d'attribution du 8^{ème} échelon dans l'échelle 6 de la catégorie C, s'est déroulée ce vendredi.

Malheureusement l'administration est restée dans le carcan du décret n°2011-1145 et n'a pas octroyé ce nouvel échelon à l'ensemble de la population du 7^{ème}.

Pour l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, ce décret est inacceptable et sera combattu sur le plan juridique.

En conséquence, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, avec Solidaires Fonction Publique, va entamer une procédure de recours devant le conseil d'Etat.

En attendant, c'est bien sur la base d'un tableau d'avancement que s'oriente l'administration.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires met tout en œuvre pour que ce texte soit retiré et que l'ensemble des agents du 7^{ème} remplissant les conditions puisse passer à cet échelon supérieur.

Un compte rendu plus détaillé sera très prochainement publié, notamment sur les conditions d'accès.